



G. Tauvin



A gauche : racines mises à nu après extraction de la terre de bruyère, à droite : parcelle témoin.

La terre de bruyère : en forêt ou au jardin ?

Quel bénéfice pour le propriétaire ?

L'exploitation de la terre de bruyère en forêt est une activité ancienne qui perdure encore aujourd'hui pour approvisionner les horticulteurs et jardineriers. Par sa nature acide et sa composition sableuse ce substrat constitue un support léger et bien drainé, idéal pour les arbustes d'ornement comme les azalées et camélias. Son prélèvement n'est cependant pas sans conséquences sur les arbres.

Dans les sables acides (de Sologne par exemple) on trouve peu de micro-organismes; on parle de sols « pauvres ». La matière se décompose très lentement. Elle s'accumule et forme une couche que l'on appelle horizon humifère et qui constitue la terre de bruyère.

L'extraction ou « Etrépage »

Elle se fait par une action mécanique de décapage des couches superficielles du sol. Elle conduit ainsi à amputer les maigres réserves du terrain, donc les nutriments pour les végétaux.

Ces milieux étant peu productifs en matière organique, ils mettront du temps à régénérer les couches exploitées. De plus, l'extraction peut blesser le pied des arbres et mettre des racines à nu quand elle est faite rapidement (voir photo).

Bénéfique au semis : Vrai ET Faux

On dit souvent que la régénération vient mieux après le décapage du sol, notamment pour les pins. En effet les graines rencontrent peu d'obstacles

sur le sable ainsi mis à nu et peuvent germer facilement. Cependant, privés d'alimentation, les arbres montrent ensuite de **forts retards** de croissance par rapport à des parcelles n'ayant pas subi d'extraction. Le CRPF a mis en place des expérimentations pour quantifier la différence de productivité. Notre Forêt vous tiendra informé des résultats.

Le forestier, soucieux de **l'avenir de ses parcelles**, aura vite compris son intérêt. Il veillera donc à préserver le sol de sa forêt en évitant d'en extraire le potentiel.

Claire BINNERT
Ingénieur au CRPF

Contact:
Claire BINNERT (CRPF):
02 38 53 65 09 / 06 14 52 88 80
ou claire.binnert@crpf.fr

Tourbe ou terre de bruyère ?
En conditions humides et fraîches, les zones acides où on trouve la terre de bruyère sont parfois propices au développement de milieux tourbeux. Ceux-ci présentent un fort **intérêt écologique**. Ils sont d'ailleurs protégés et reconnus d'intérêt prioritaire au niveau européen. Il est indispensable de connaître l'existence de tels milieux au sein de sa forêt pour éviter leur dégradation.

Rappel
La certification PEFC de gestion durable des forêts **proscrit** l'extraction de terre de bruyère au même titre que celle d'humus et de tourbe.



Pépinières Bauchery
DEPUIS 1904

Spécialistes des jeunes plants forestiers et d'ornement




Vente en ligne sur www.bauchery.fr

Place de l'église - 41220 Crouy-sur-Cosson
Tél : 02 54 87 51 02 e-mail : info@bauchery.fr

5 000 000 de plants
130 hectares